

INALCO  
65 rue des Grands Moulins  
75214 Paris Cedex 13  
scolarite@inalco.fr

**Demande d'annulation et/ou modification d'une inscription administrative avec  
/ou sans remboursement  
2016-2017**

- Annulation et/ou modification d'un cursus sans remboursement : *Date limite le lundi 31 octobre 2016*
- Annulation et ou modification d'un cursus avec remboursement : *Date limite le lundi 31 octobre 2016*
- Demande de remboursement pour les boursiers : *Date limite le vendredi 30 décembre 2016*

N° Etudiant INALCO : .....

NOM: .....

Prénom: .....

Date de naissance : .....

Tél : .....

Email : .....

Adresse : .....

.....

Fait à Paris le :

Signature de l'étudiant(e), vous engage à accepter les conditions de remboursement.

**ATTENTION : Les dossiers incomplets et hors délai ne seront pas examinés et vous seront renvoyés.  
Une somme forfaitaire de 23€ pour frais de gestion restera acquise à l'établissement sauf pour les étudiants boursiers (arrêté du 31 juillet 2012).**

# 1

## Annulation et/ou modification d'un cursus sans remboursement

► Date limite : 31 Octobre 2016

L'annulation et ou la modification d'une inscription se fait sur demande écrite de l'étudiant(e) qui doit restituer à l'établissement ses certificats de scolarité et sa carte d'étudiant CMS.

L'annulation ne donne droit à aucun remboursement et entraîne l'annulation de l'inscription pédagogique de l'année en cours.

Pièces à joindre à la demande d'annulation simple :

- Votre carte étudiant CMS et vos certificats de scolarité

**La notification de la décision vous sera adressée par courriel**

# 2

## Annulation et ou modification d'un cursus avec remboursement

► Date limite : 31 Octobre 2016

**- En application de l'arrêté du 31 juillet 2012 la demande est recevable et de droit si :**

- Votre demande est formulée **avant le 31 Octobre 2016**

- Les demandes après le 19 Septembre jour de la rentrée universitaire) seront soumises en commission.

**- En application des critères votés par le CA du 30 mai 2013, du 21 mai 2015 et du 12 Novembre 2015 :** si vous avez payé vos frais de scolarité et que vous répondez à un de ces critères (voir tableau ci-dessous), vous pourrez demander le remboursement des frais de scolarité.

Critères Généraux	Pièces justificatives à fournir obligatoirement
Visas non renouvelés	Fournir un justificatif de la préfecture
Double cursus	Copie du certificat de scolarité de l'autre établissement
Changement de cursus	Justificatif de ce changement
Emploi du temps non compatible avec les horaires professionnels	Justificatif prouvant la l'incompatibilité
Modification de cursus de l'Inalco	Justificatif du Professeur demandant cette modification
Maladie de l'étudiant ou d'un parent proche	Justificatif médical
Etudiants inscrits à Pôle Emploi	Justificatif de Pôle emploi

**Tout autre cas de demande de remboursement hors des critères généraux votés par le CA du 21 mai 2015 et du 12 Novembre 2015 ne sera pas recevable.**

Motifs de votre demande d'annulation et de modification avec remboursement :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Signature ..... Fait le .....

**A NOTER** Tout remboursement ne pourra être effectué qu'après encaissement du troisième prélèvement si vous avez opté pour le paiement en 3 fois au moment de l'inscription.

► Pièces à joindre à votre demande d'annulation, vos certificats de scolarité et votre carte d'étudiant (CMS) et un IBAN/BIC (ou un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal) à votre nom

Si le RIB est au nom d'une autre personne, veuillez joindre une lettre originale signée de la main de l'étudiant(e) qui stipule les noms et les Prénoms de la personne sur le compte bancaire de laquelle le virement doit être effectué.)

► En cas d'acceptation, les droits de scolarité seront remboursés déduits du montant de la médecine préventive.

**Pour le remboursement de la sécurité sociale vous devez faire une demande de formulaire auprès de l'Agence comptable de l'INALCO.**

La notification de la décision vous sera adressée par mail

## 3 Demande de remboursement pour les boursiers

► Date limite: **30 Décembre 2016**

**En application du décret du 5 janvier 1984 la demande est de droit concernant les étudiants boursiers**

• Si vous êtes bénéficiaire d'une bourse d'enseignement accordée par l'Etat concernant une inscription au Licence, Master ou en diplôme d'initiation **gérée par l'Inalco.**

Pièces à joindre à la demande d'annulation avec remboursement :

- Un certificat de scolarité
- La photocopie (recto/verso) de la **notification définitive** de l'année en cours
- Votre IBAN/BIC (ou un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal) à votre nom

Si le relevé est au nom d'une autre personne, veuillez joindre une lettre originale signée de la main de l'étudiant(e) qui stipule les noms et les Prénoms de la personne sur le compte bancaire de laquelle le virement doit être effectué.)

### À noter :

► En cas d'acceptation, les droits de scolarité seront remboursés déduits du montant de la médecine préventive.

► Pour le remboursement de la sécurité sociale, un formulaire vous sera envoyé par l'agent comptable de l'Inalco qui sera à retourner à votre centre d'affiliation.

► **Tout remboursement ne pourra être effectué qu'après encaissement du troisième prélèvement si vous avez opté pour le paiement en 3 fois au moment de l'inscription.**

**ATTENTION : Aucun remboursement ne pourra être effectué si vous n'avez pas été assidu(e) aux cours et aux examens.**

### PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

**Motif de la demande de remboursement :**

- Demande formulée avant le **31 Octobre 2016**
- Inscription dans un autre établissement
- Cas de force majeure  Boursier
- Autres cas: .....

### Avis de la Directrice de la Scolarité et de la vie étudiante

Favorable  Défavorable

Motif de l'avis défavorable : .....

.....

Date : ..... Signature.....

### Décision du Directeur général des Service

Accordée  Refusée

Motif : ..... Date : ..... Signature



